



## CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Entre les soussignés :

**Champ social formations**

Adresse : 34 bis, rue CLERISSEAU - 30000 NÎMES

N° de SIRET : 400 092 094 000 38

Numéro de déclaration d'existence et d'activité : 91-30-02571-30 auprès du préfet de la Région Occitanie

et

**ASSOCIATION** .....

**ETABLISSEMENT**.....

**Adresse** : .....

.....

**Représenté par** : M./Mme.....

..... (*préciser sa qualité*), d'autre part,

Il est conclu la convention suivante, en application des dispositions de la sixième partie du Code du Travail portant sur l'organisation de la formation professionnelle tout au long de la vie.

Il a été convenu et accepté la mise en œuvre d'une formation dans le cadre du développement professionnel continu selon les termes suivants.

### Article 1 – Objet de la convention

**Intitulé de l'action** : Le dessin d'enfant en psychothérapie — Dessine moi... un fantôme

**Date et lieu** : 16 & 17 septembre 2022 — Salle Rabelais à Montpellier

**Nature de l'action** : Action d'adaptation et de développement des compétences des salariés. Elle se définit comme un parcours pédagogique permettant d'atteindre un objectif professionnel.

**Public cible :** Personnels des établissements sociaux, médico-sociaux, sanitaires, scolaires - Thérapeutes, éducateurs, enseignants, animateurs d'ateliers.

**Durée de l'action :** 14 heures réparties sur 2 jours

**Modalités de déroulement de l'action :** interventions plénières et travaux de formation en ateliers.

**Modalités de sanction de l'action :** l'action de formation est sanctionnée par la délivrance au stagiaire, à l'issue de la formation, d'une attestation de présence par l'organisme de formation. Cette attestation de présence mentionne les objectifs, la nature et la durée de l'action de formation.

**Modalités d'évaluation :**

- Avant la formation :** un questionnaire d'évaluation sera disponible en ligne avant la formation permettant d'évaluer les connaissances des stagiaires.
- A l'issue de la formation :** Un nouveau formulaire sera disponible afin de mesurer d'une part le niveau de connaissance acquis ainsi que la satisfaction des participants.

## Article 2 – Argument & Objectifs des journées

A la suite du colloque « Dessine-moi une énigme », qui s'est tenu à Montpellier en février 2019, l'Association Zé Tè Dessine et l'Association Européenne Nicolas Abraham et Maria Torok (AENAMT) proposent un nouveau colloque sur les traces et le travail du fantôme.

Quelle figuration en est possible par le dessin ?

Notre recherche portera sur les premières traces qui, par les paroles, les dessins, les modelages ou les jeux, peuvent résonner dans les séances avec nos patients. Pour certains auteurs les premières traces se réfèrent à la notion d'archaïque qui est hors-narration, non consciente, non verbale et non-symbolique. Pour Françoise Dolto, c'est à ce niveau que les pulsions de mort des parents viennent parasiter la psyché de l'enfant et altèrent son image inconsciente du corps.

Ces traces peuvent aussi donner une impression d'inquiétante étrangeté. Ce sentiment d'Unheimlich peut être révélateur d'un Fantôme, étranger à l'inconscient du sujet. Le travail sur le Fantôme pose la question de la transmission, celle du non-dit, voire celle des secrets des générations précédentes.

Nous aborderons les principaux concepts de Nicolas Abraham et Maria Torok : Incorporation, Introjection, Unité Duelle, Crypte, qui permettent de penser le Fantôme et la hantise dus aux traumatismes.

Nous explorerons les effets du Fantôme dans la relation transférentielle et les possibilités d'introjection des traumatismes.

Nous évoquerons également les effets du Fantôme chez l'analyste.

### Objectifs

- Proposer un espace d'échange et de réflexion sur le dessin
- Acquérir les outils de compréhension des dessins d'enfants
- Utiliser le dessin comme médiation thérapeutique
- Favoriser la créativité par cette médiation artistique



## Article 5 – Dispositions financières

L'acheteur de formation, en contrepartie de cette action de formation, s'engage à verser à l'organisme de formation la somme indiquée dans le tableau suivant.

Merci de bien vouloir renseigner le tableau en fonction du nombre de participant-e-s.

Le coût de la formation est de 250 € / stagiaire.

	Coût	Participant-e-s	Total
<b>Coût pédagogiques</b>	<b>250 €</b>	.....	.....
<b>TOTAL</b>			.....

## Article 6 – Modalités de règlement

Le paiement sera dû avec l'inscription et le renvoi de la présente convention signée du Directeur, Directrice ou Stagiaire présent aux journées).

Vous pouvez effectuer le paiement sous deux modalités :

Par chèque à :  
Docteur Michel Fruitet  
30 ter Cours Gambetta  
34000 Montpellier

Par virement :

**RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE**

TITULAIRE DU COMPTE : ASS ZE TE DESSINE

ADRESSE : 357 RUE DU PONT DE LAVERUNE  
34070 MONTPELLIER

---

**DOMICILIATION : BPS ST MATH.TRE.- 00330**

CODE BANQUE	CODE GUICHET	NUMERO DE COMPTE	CLE RIB
16607	00330	28121753274	97

IBAN : FR76 1660 7003 3028 1217 5327 497  
Adresse SWIFT (BIC) : CCBPFRPPPPG

Ce relevé d'identité bancaire est à utiliser pour les opérations que vous seriez amenés à inscrire à mon compte ouvert à la BANQUE POPULAIRE DU SUD :

- virements, versements...

Son utilisation vous facilitera le bon enregistrement des opérations et évitera les retards ou erreurs d'imputation.

ORIAS N° 07 023 534 RIB00001

## Article 7 – Différends éventuels

Si une contestation ou un différend ne peuvent être réglés à l'amiable, le tribunal de Nîmes sera seul compétent pour régler le litige.

## Article 8 – Conditions de validation des inscriptions

La validation des inscriptions est conditionnée par la réception de :

- la présente convention dûment remplie et signée
- le paiement identifié, par chèque ou virement bancaire
- le bulletin de participation daté et signé

### Adressés

Soit par mail à [contact@champsocial.com](mailto:contact@champsocial.com)

Soit par courrier à l'adresse suivante :

Champ social formations  
34bis Rue Clérisseau  
30000 Nîmes

Fait en double exemplaire, à ....., le .....

Pour l'organisme formateur  
Champ social formations

Pour l'organisme demandeur

Fait à Nîmes, le 5 juillet 2022

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

